

-----Message original -----

Sujet : [INTERNET] PPA agglomération tourangelle - Délibération Commune d'Esvres-sur-Indre

De : Xxxxxx XXXXXXXXX <x.xxxxxx@esvres.fr>

Pour : xxxxx.xxxxxxxxxxxx@indre-et-loire.gouv.fr <xxxxx.xxxxxxxxxxxx@indre-et-loire.gouv.fr>

Date : 10/05/2023 10:56

Bonjour,

Vous trouverez en pièce jointe, pour notification, la délibération du Conseil Municipal du 27/04/2023 concernant l'avis de la commune d'Esvres-sur-Indre sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération tourangelle.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition,

Cordialement,



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 05/05/2023

Reçu en préfecture le 05/05/2023

Publié le

ID : 037-213701048-20230427-DE_270423_05-DE

SLOW

de-270423-05

Département d'INDRE-ET-LOIRE
Arrondissement de TOURS
Canton de MONTS
Commune d'ESVRES-SUR-INDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mardi 18 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice 29

Nombre de conseillers présents 21

Nombre de conseillers votants 27

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Sylvie QUENEAU, M. Patrice GARNIER, Mme Nathalie BERTON et M Alain BERTRAM Adjoints,
Mme Odette KELLOGG, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, Mme Maryse ROUSSEAU, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, Mme Madalena AFONSO, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Charles GARREAU, M Thomas WOJCIK, M. Sébastien HARAUULT, M Jean-François LEBOURG, M. Simon CADOREL, M. Guiseppe PETITTO et Mme Nora ZENATI, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. Didier DAVID, Mme Dominique GENTY, M Eric DELHOMMAIS, M. Pascal SIMON, Mme Aurélie PROUIN, M. Maxime FUSEAU, M. Jacques TOUPIN, et Mme Flore MASSICARD

Ont donné pouvoir :

M. Didier DAVID	à M Jean-Christophe GASSOT
Mme Dominique GENTY	à Mme Myriam BARTHELEMY
Mme Aurélie PROUIN	à M Sébastien HARAUULT
M. Maxime FUSEAU	à M Jean François LEBOURG
M. Jacques TOUPIN	à M Guiseppe PETITTO
Mme Flore MASSICARD	à Mme Nora ZENATI

Secrétaire de séance : Mme Sylvie QUENEAU

DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - ENVIRONNEMENT

OBJET – Avis sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération tourangelie

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Par délibération en date du 11 décembre 2013, la commune d'Esves-sur-Indre a émis un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération tourangelle.

Par courrier du 23 janvier 2023, conformément aux dispositions des articles L. 222-4 et R. 222-21 du code de l'environnement, Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire a saisi Monsieur le Maire d'Esves-sur-Indre pour avis sur le projet de révision du Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération tourangelle.

Pour mémoire, l'agglomération tourangelle, comme toutes les agglomérations françaises de plus de 250 000 habitants doit être couverte par un PPA.

Les plans de protection de l'atmosphère, élaborés sous l'autorité du Préfet, ont pour objectif de ramener les niveaux de pollution atmosphérique en dessous des valeurs limites de qualité de l'air. Ils consistent donc, après un état des lieux de la situation dans la zone concernée, à faire des propositions d'actions de réduction (pérennes ou temporaires) des émissions polluantes, à mettre en œuvre à travers des arrêtés préfectoraux.

Le PPA de l'agglomération tourangelle, approuvé par arrêté préfectoral du 16 novembre 2006 puis révisé en 2014, fait l'objet d'une procédure de révision pour la période 2019-2030 puisqu'il subsiste un impact sanitaire de la pollution mais également car les diminutions d'émissions polluants demandées par la réglementation ont évolué.

La procédure de révision du PPA arrive en phase de consultation, après avoir été présenté et validé par le comité de pilotage le 27 juin 2022, puis après avoir obtenu un avis favorable par le Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) d'Indre-et-Loire le 15 octobre 2022.

Ce projet de révision, décliné en 26 actions, doit désormais être soumis pour avis aux organes délibérants des communes, des EPCI, du département et de la région.

Ce projet de plan pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des avis émis par les collectivités puis sera ensuite soumis à enquête publique courant mai 2023.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L.222-4 et R. 222-21,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VOTE** par 5 voix favorable et 22 voix défavorable
- **DEMANDE** des mesures d'accompagnement adéquates pour les citoyens, les entreprises et les collectivités
- **EMET** une réserve sur l'impact de ces mesures sur les administrés

ACTE EXECUTOIRE	
Publié le	10/05/2023
Notifié le	10/05/2023

Signé électroniquement par : Jean-Christophe GASSOT
Date de signature : 05/05/2023
Qualité : Esves - Maire

